

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 juin 2025 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. André Champagne, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Marie Ouellette et Claudia Rioux, MM. Maurice Marchand et Jacques Robitaille.

Est absente : Mme Agnès Derouin, conseillère, dont l'absence est motivée.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h30 par M. André Champagne, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

RÉSOLUTION No 150-2025

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 151-2025

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Mme Claudia Rioux, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés de mai 2025 tel que rapportés dans le journal des déboursés en date du 31 mai 2025, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires de mai 2025 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 31 mai 2025, d'approuver les dépôts directs en date du 31 mai 2025 et les comptes à payer par chèque et par dépôts directs de mai 2025 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 31 mai 2025 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 31 mai 2025 du chèque #17 075 au chèque #17 090 pour un montant total de 5,212.84\$.
- Comptes payés en mai 2025 par Accès D Affaires au montant de 59,550.13\$.
- Comptes payés en date du 31 mai 2025 par dépôts directs #1233 à #1236 pour un montant total de 5,364.04\$.
- Comptes à payer de mai 2025 du chèque #17 091 au chèque #17 094 pour un montant total de 888.00\$.
- Comptes à payer en date du 31 mai 2025 par dépôts directs # 1237 à #1296 pour un montant total de 221,581.61\$.

Que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

PÉRIODE DE QUESTIONS (de 19h35 à 19h37)

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

RÉSOLUTION No 152-2025

EMBAUCHE AU POSTE DE « DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER »

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et greffière-trésorière, Mme Danielle Lambert, est en poste à ce titre jusqu'au 18 juillet 2025, date effective de sa démission;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la relève au sein de la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lambert continue d'assumer les fonctions et les responsabilités de Directrice générale et greffière-trésorière conformément au Code municipal jusqu'à la date effective de sa démission, et que la Municipalité souhaite assurer une période de transition avec la personne qui succèdera à ces fonctions;

CONSIDÉRANT QU'à l'issue d'un processus de recrutement, la Municipalité a retenu la candidature de M. François Alexandre Guay;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de travail convenues sont celles prévues au projet de contrat d'emploi présenté au conseil municipal préalablement à l'adoption de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas :

- Embauche M. François Alexandre Guay à titre de directeur général et greffier-trésorier adjoint, entrant en fonction à ce titre le 16 juin 2025 et occupant ce poste jusqu'au 18 juillet 2025;
- Accorde à M. François Alexandre Guay le poste de directeur général et greffier-trésorier à compter du 19 juillet 2025;
- Autorise le maire, M. André Champagne, et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Danielle Lambert, à signer pour la Municipalité le contrat d'emploi tel que présenté au conseil municipal.

RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

M. André Champagne, Maire, fait la lecture du « Rapport du Maire ». Ce rapport sera déposé aux archives et sera publié dans le prochain Coup D'œil et sur les différents réseaux sociaux de la Municipalité de Saint-Thomas.

RÉSOLUTION No 153-2025

ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICES DE MARTIN BOULARD S.E.N.C.R.L. – VÉRIFICATION (AUDIT) 2025

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Claudia Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de services de Martin Boulard S.E.N.C.R.L. pour l'audit 2025 selon le cahier des charges pour un montant de 23,150.00\$ plus taxes.

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

RÉSOLUTION No 154-2025

FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accorde un don de 100.00\$ à la Fondation québécoise du cancer.

RÉSOLUTION No 155-2025

PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Thomas a déjà manifesté son intérêt en approuvant la planification des besoins d'espace soumise par le Centre de services scolaire des Samares en adoptant la résolution no 130-2024;

ATTENDU QUE la résolution no 130-2024 fut acheminée au Centre de services scolaire des Samares;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Samares nous a envoyé le 13 mai dernier une correspondance afin d'inviter la Municipalité à lui transmettre des commentaires concernant le projet d'ajout d'espace dans un horizon de dix (10) ans;

ATTENDU QUE le projet d'une nouvelle école est toujours une priorité pour la Municipalité de Saint-Thomas;

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Claudia Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas veut signifier au Centre de services scolaire des Samares que l'horizon du projet d'ajout d'espace devrait se faire dans un horizon de cinq (5) ans et non de dix (10) ans.

RÉSOLUTION No 156-2025

FÉLICITATIONS À CONSTRUCTION HÉBERT & HÉBERT

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas veut féliciter la compagnie pour l'obtention du prix « Relève et entrepreneuriat » lors de la 39^e édition du Gala Xcelsiors.

RÉSOLUTION No 157-2025

DEMANDE DE SUBVENTION – PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE LAVABLES

Il est proposé par Mme Claudia Rioux, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas rembourse les montants suivants pour l'achat de produits d'hygiène féminine lavables. La Municipalité a reçu une copie des factures et tous les critères sont respectés conformément à la résolution no 239-2023.

Roxanne Desrosiers
Geneviève Henry

36.07\$
100.00\$

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

RÉSOLUTION No 158-2025

DEMANDE D'ENTREPOSAGE TEMPORAIRE SUR LE LOT 4 783 201 (RUE PRINCIPALE) PAR L'ENTREPRISE SANEXEN

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Sanexen a été mandatée par le ministère de l'Environnement (MELCCFP) pour réaliser un projet de réhabilitation environnementale sur le lot 4 783 202 (rue Principale);

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent principalement à installer un système de puits d'extraction de vapeurs d'hydrocarbures, et ce, sans travaux d'excavation, de soutènement ou de démolition;

CONSIDÉRANT QUE le lot est clôturé pour la période des travaux, afin de limiter l'accès au chantier;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 27-2023 autorise Sanexen à entreposer temporairement de l'équipement et un conteneur pour la réalisation des travaux sur le lot voisin appartenant à la Municipalité (lot 4 783 201);

CONSIDÉRANT QUE Sanexen demande de prolonger cette permission jusqu'au 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'entreposage ne doit en aucun temps limiter ou nuire à la visibilité des véhicules et des piétons, autant pour la route 158 que la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE Sanexen s'engage à remettre le lot 4 783 201 dans l'état dans lequel il était avant l'entreposage et les travaux du lot voisin;

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers, que la Municipalité de Saint-Thomas autorise de prolonger l'autorisation d'entreposage temporairement sur le lot 4 783 201 pour le projet de réhabilitation environnementale sur le lot 4 783 202, selon les exigences énumérées précédemment, jusqu'au 31 décembre 2026.

RÉSOLUTION No 159-2025

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 111 ROUTE 158 (LOT 6 479 628)

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur la bande tampon prévue par le règlement de zonage (2021-05), entre un usage résidentiel et un usage industriel;

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 479 628 est industriel et inclut des bâtiments d'entreposage (mini entrepôt);

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 479 628 est de forme atypique et borde sur trois (3) faces (arrière, latérale droite et latérale gauche) le lot 6 310 436 qui est résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage (2021-05) prévoit que lorsqu'un lot à usage industriel dont les faces sont limitrophes à un lot à usage résidentiel, qu'une bande tampon soit aménagée;

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE la bande tampon a été incluse à la réglementation, afin d'assurer le bien-être du voisinage entre de l'industriel et du résidentiel;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis d'agrandissement est en attente;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été soumise aux 9 critères d'une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) sont en faveur de cette demande, sous certaines conditions et recommandent au conseil municipal de l'accepter;

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Claudia Rious et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la demande de dérogation mineure visant l'agrandissement d'un bâtiment industriel limitrophe à un usage résidentiel sans l'aménagement d'une bande tampon, tel qu'indiqué au règlement de zonage (2021-05), conditionnellement à l'aménagement d'une haie de cèdres implantée de la façon suivante :

- Les arbres doivent être implantés à une distance maximale de 0.60 m (24 po) les uns des autres pour assurer la densité de la haie.
- La haie doit être implantée sur toute la largeur ou la profondeur du terrain qui sont limitrophes à l'usage résidentiel.
- Les arbres plantés doivent être d'un minimum de 1,2 m (4 pi) de hauteur.
- L'aménagement de la haie doit se faire dans la durée de validité du permis d'agrandissement, soit une année.

RÉSOLUTION No 160-2025

DEMANDE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE – GRILLE DES USAGES ET DES NORMES H-20, DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (2021-05)

CONSIDÉRANT QUE des demandeurs ont déposé une demande de modification réglementaire, afin d'augmenter la densité et d'autoriser les projets intégrés dans la zone H-20;

CONSIDÉRANT QUE la grille des usages et des normes de la zone H-20 autorise le résidentiel multifamilial de 4 logements;

CONSIDÉRANT QUE la demande inclut du résidentiel multifamilial de 8 logements, en projet intégré, visant à augmenter la densité autorisée dans la zone H-20;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) sont en défaveur de cette demande et recommandent au conseil municipal de la refuser;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal basent leur décision sur la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et les points suivants, entre autres, sont considérés :

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

- La réglementation insuffisante pour encadrer les projets intégrés;
- La perte du caractère rural du voisinage;
- La variation de la volumétrie des bâtiments par rapport au voisinage;
- La création d'îlots de chaleur;
- La gestion de l'eau de pluie;
- L'intensification du trafic dans le secteur;
- L'augmentation de la densité significative par rapport au voisinage;
- L'aménagement des aires de stationnement;
- La fluidité de la circulation;
- La gestion et l'entreposage de la neige;
- Les espaces de plaisance et les espaces verts insuffisants;
- Les répercussions sur le voisinage, principalement celui de la rue Monique, pour lequel des projets ont déjà été adoptés;

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas refuse la demande de modification réglementaire de la grille des usages et des normes H-20, du règlement de zonage (2021-05).

RÉSOLUTION No 161-2025

FORMATION SUR LE RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES – COMBEQ

Il est proposé par Mme Claudia Rioux, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Rosalie Bourgeois, inspectrice en urbanisme et en environnement, à participer à la formation. Les frais d'inscription de 90.45\$ plus taxes seront défrayés par la Municipalité de Saint-Thomas.

RÉSOLUTION No 162-2025

REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte le remboursement suivant:

Véronique Aubuchon	40.20\$
Total	<u>40.20\$</u>

RÉSOLUTION No 163-2025

MODIFIER LA RÉSOLUTION No 134-2025

ATTENDU QUE certaines vérifications rigoureuses ont été effectuées ;

ATTENDU QUE la demande soumise lors de la séance du 5 mai 2025 ne répond pas à la politique en loisirs, culture et vie communautaire ;

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Claudia Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas refuse la demande de Mme Geneviève Houle.

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

RÉSOLUTION No 164-2025

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC CONCERNANT LA VÉRIFICATION D'ANTÉCÉDENT CRIMINEL

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Thomas désigne M. Nicolas Geoffroy, directeur du service des loisirs, à titre de représentant de notre organisme pour signer le protocole d'entente avec la Sûreté du Québec, concernant la vérification des antécédents criminels des travailleurs du service des loisirs, qui pourraient être en contact avec une personne vulnérable tel que défini dans le protocole d'entente.

Nous désignons également M. Nicolas Geoffroy, directeur du service des loisirs, à titre de représentant de la municipalité, qui aura la responsabilité d'identifier convenablement avec une pièce d'identité avec photo, toutes les personnes qui consentiront à la vérification de leur antécédent criminel par la Sûreté du Québec.

RÉSOLUTION No 165-2025

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ÉCOLE DES BRISE-VENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Thomas utilise les locaux de l'école des Brise-Vent tels que le gymnase et les toilettes adjacentes pour ses activités de la programmation des loisirs;

CONSIDÉRANT QU'il faut mettre à jour le protocole d'entente pour l'utilisation des locaux par la municipalité de Saint-Thomas;

Il est proposé par Mme Claudia Rioux, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Danielle Lambert, directrice générale et greffière-trésorière, à signer le protocole d'entente de prêt de milieu durant l'année scolaire.

RÉSOLUTION No 166-2025

DEMANDE DE RÉSERVATION DU TERRAIN DES LOISIRS POUR L'ENTREPRISE TAP MÉCANIQUE

CONSIDÉRANT la demande de réservation du terrain des loisirs par Mme Geneviève Henry, adjointe administrative pour l'entreprise TAP Mécanique, effectuée le 15 mai;

CONSIDÉRANT QUE nous chargerons une vidange de toilettes chimiques;

CONSIDÉRANT QUE nous chargerons la location des tables et des chaises;

CONSIDÉRANT QU'un foodtruck et qu'un jeu gonflable seront sur place;

CONSIDÉRANT QU'un surveillant de parc sera déjà sur place;

CONSIDÉRANT la disponibilité des installations pour cette journée soit patinoire couverte et les terrains de soccer;

En conséquence, il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

la Municipalité de Saint-Thomas réserve le terrain des loisirs au nom de Mme Geneviève Henry, adjointe administrative pour l'entreprise TAP Mécanique, pour la journée du 21 juin de 7h00 à 23h00. Le tarif de location appliqué sera selon la nouvelle grille de tarification en vigueur.

RÉSOLUTION No 167-2025

EMBAUCHE DE MME MIRYAM GOUGEON AU POSTE DE SURVEILLANTE DE PARCS

CONSIDÉRANT le départ d'un surveillant de parc;

CONSIDÉRANT le besoin du service des loisirs à combler le poste;

CONSIDÉRANT le départ de M. Alexis Dupuis, surveillant de parc le vendredi 20 juin;

CONSIDÉRANT les entrevues d'embauche;

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise la directrice du Service des loisirs de procéder à l'embauche de Mme Miryam Gougeon à compter du mardi 3 juin 2025, à horaire variable, selon le tableau des salaires des étudiants adopté lors de la séance ordinaire du 5 mai 2025.

RÉSOLUTION No 168-2025

DEMANDE DE L'ÉCOLE DES BRISE-VENT POUR LA COURSE AUX BONBONS

CONSIDÉRANT la demande par courriel (datant du 14 mai) de Mme Annie-Kim Gravel, enseignante pour l'école Brise-Vent, pour l'utilisation du terrain des loisirs dans le cadre de la course aux bonbons;

CONSIDÉRANT QUE la présence de Mme Liette Adam serait requise en après-midi;

CONSIDÉRANT QUE la présence du service des loisirs est non-requise;

Il est proposé par Mme Claudia Rioux, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accorde à Mme Annie-Kim Gravel l'accès au dôme, le prêt de 5 tentes *pop-up*, ainsi que 3 cruches à café, le mardi 10 juin de 12H00 à 15H30 et ce, à titre gratuit.

RÉSOLUTION No 169-2025

NOMINATION DU COMITÉ DE PILOTAGE DE LA POLITIQUE MADA

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de refaire la politique Municipalité Amie Des Aînés (MADA), résolution 266-2023;

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Claudia Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas nomme les personnes suivantes sur le comité de pilotage de la politique MADA;

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

- Mme Carmelle Harnois, comité Vieillir;
- Mme Jocelyne Laliberté, comité Vieillir;
- M. Alain Harnois, comité Entraide et bénévole de la municipalité;
- Mme Lise Lemyre, bénévole de la municipalité;
- M. Maurice Marchand, conseiller municipal
- M. Jacques Robitaille, conseiller municipal
- M. André Champagne, maire de la municipalité de Saint-Thomas
- M. Nicolas Geoffroy, directeur du service des loisirs et chef de projet

RÉSOLUTION No 170-2025

RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION DU CONTRAT – RÉFECTION D'UNE PORTION DU RANG SUD

L'ouverture des soumissions s'est effectuée à la Mairie de Saint-Thomas, le mercredi 28 mai 2025 à 10h00. Quatre (4) soumissions ont été reçues et suite à la vérification des soumissions par la firme Les services EXP, en voici les résultats, tous les prix incluent la TPS et la TVQ :

Construction & Pavage Généreux inc.	822,858.93\$ taxes incluses
Groupe Colas Québec inc.	883,180.46\$ taxes incluses
Pavage JD inc.	950,667.91\$ taxes incluses
Roxboro Excavation inc.	1,050,000.00\$ taxes incluses

La firme Les services EXP recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction & Pavage Généreux inc.

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas adjuge le contrat à Construction & Pavage Généreux inc., au montant de 822,858.93\$ taxes incluses. Légalement, la présente résolution fait foi de contrat entre la Municipalité de Saint-Thomas et Construction & Pavage Généreux inc..

RÉSOLUTION No 171-2025

SOUMISSION POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION D'UNE PORTION DU RANG SUD

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Les Services EXP inc. au montant de 20,080.00\$ plus taxes pour le contrôle de qualité dans le cadre du projet de réfection d'une portion du rang Sud.

RÉSOLUTION No 172-2025

RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS DU CONTRAT – « DÉNEIGEMENT ET ÉPANDAGE D'ABRASIF (SEL SEULEMENT) DES STATIONNEMENTS, TROTTOIRS, GALERIE ET RAMPES D'ACCÈS POUR LA MAIRIE, CASERNE, SALLE SAINT-JOSEPH, CLINIQUE MÉDICALE ET DU 785 RUE PRINCIPALE

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

L'ouverture des soumissions s'est effectuée à la Mairie de Saint-Thomas le lundi 26 mai 2025 à 10h01. Deux (2) soumissions ont été reçues et suite à la vérification des soumissions, en voici les résultats.

Les Entreprises René Vincent inc.

- Hiver 2025-2026 7,850.00\$ plus taxes
- Hiver 2026-2027 8,160.00\$ plus taxes
- Hiver 2027-2028 8,490.00\$ plus taxes

BLR Excavation

- Hiver 2025-2026 23,000.00\$ plus taxes
- Hiver 2026-2027 23,500.00\$ plus taxes
- Hiver 2027-2028 24,000.00\$ plus taxes

Il est proposé par Mme Claudia Rioux, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas adjuge le contrat à Les Entreprises René Vincent inc. au plus bas soumissionnaire conforme aux montants suivants :

- Hiver 2025-2026 7,850.00\$ plus taxes
- Hiver 2026-2027 8,160.00\$ plus taxes
- Hiver 2027-2028 8,490.00\$ plus taxes

RÉSOLUTION No 173-2025

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – VITESSE SUR LE RANG SAINT-CHARLES

ATTENDU QU'on retrouve une traverse piétonnière face au 260 rang Saint-Charles;

ATTENDU QUE cette traverse a pour but de sécuriser le passage des gens qui font de l'autocueillette de petits fruits;

ATTENDU QU'il faut sensibiliser les gens à réduire leur vitesse sur le rang Saint-Charles ;

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de prendre en considération la traverse piétonnière face au 260, rang Saint-Charles afin de réduire la vitesse sur le rang Saint-Charles.

RÉSOLUTION No 174-2025

OFFRE DE SERVICES DE EXP – ASSISTANCE LORS DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG SUD 2025

Il est proposé par Mme Claudia Rioux, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas pourra obtenir de l'assistance auprès de EXP lors des travaux de réfection d'une portion du rang Sud 2025 selon un tarif horaire (décret EXP) pour un maximum de 8,000.00\$ plus taxes.

CORRESPONDANCES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

RÉSOLUTION No 175-2025

CANALISATION DE FOSSÉ – 106, RUE VOLIGNY

CONSIDÉRANT QUE Mme Julie Beauséjour et M. Miguel Roberge ont omis de faire approuver par la Municipalité les travaux de canalisation de fossé devant leur résidence portant le numéro 106, rue Voligny;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués à l'automne 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu récemment les plans de M. Ghyslain Lambert ing.;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués (canalisation de fossé) respecte la condition à l'article 224 du REAFI (Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement du MELCCFP);

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Claudia Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas approuve les travaux effectués tel que soumis par M. Ghyslain Lambert ing.

PÉRIODE DE QUESTIONS (de 20h15 à 20h19)

RÉSOLUTION No 176-2025

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h20.

M. André Champagne
Maire

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Dir. générale et greffière-trésorière